



depuis 1969

uhcv.grenoble@gmail.com

8 rue Saint François, 38000, Grenoble

Madame l'adjointe à la tranquillité publique, monsieur l'adjoint de secteur 2.

Copie : Messieurs le Maire et l'adjoint à la santé, le CLUQ, Civipole.

Nous vous remercions pour votre participation à la réunion publique du quartier, il y a un mois jour pour jour. Vous y avez entendu avec nous à quel point le bruit, première source de nuisance à domicile pour deux français sur trois (sondage TNS Sofres), est « *un sujet de colère profonde* » (mots d'un habitant que nous citons).

Mais quel bruit en premier lieu dans notre quartier ? Des habitants de toutes générations et de multiples secteurs du centre-ville l'ont unanimement dit : celui des terrasses. Pour mémoire, vous trouverez [dans ce billet d'information sur notre site](#) plusieurs des témoignages que vous avez pu entendre à la réunion.

Les méfaits du bruit sur la santé sont établis : perturbation du sommeil, désordres cardiovasculaires, troubles digestifs, effets sur le système endocrinien, aggravation des états anxio-dépressifs.

Pire, la réalité est qu'il s'agit d'un triple problème de santé publique car il faut ajouter au bruit les dégâts de l'alcoolisation plus ceux du tabagisme, que la consommation en terrasse favorise puisqu'il est interdit en salle. Combien de décès par an l'abus d'alcool et la cigarette font-ils à Grenoble ?

Enfin, cela pose aussi la question essentielle du logement. Peut-on habiter au cœur de Grenoble ou faut-il vivre ailleurs ? Du jour au lendemain, les habitants peuvent voir à la fois leur vie empoisonnée par le bruit et leur logement perdre une bonne partie de sa valeur, devenir non habitable parce que dormir la nuit n'y est plus possible.

Donc, que faire ?

Consultée sur la création ou le renouvellement des terrasses, notre Union de Quartier donne son avis depuis bien longtemps, mais observe qu'il n'en est jamais tenu compte. Pourriez-vous faire en sorte que cela change ?

[Nous avons écrit au Maire en juin 2021](#) pour demander l'application d'une limite à la densité des terrasses. Vous serait-il possible d'aimablement le relancer pour que nous recevions une réponse ?

[La presse nationale écrit](#) que « *le centre-ville souffre d'une vie nocturne agitée* ». Un jeune couple qui a choisi d'y acheter et de rénover un appartement a dit être « *vraiment dégoûté* » parce que « *la nuit c'est vraiment un problème* » et que « *la police municipale ne peut pas venir, n'a pas le temps* ». Des mesures peuvent-elles être prises pour que cela s'améliore rapidement ? Lesquelles ?

Selon l'ancien président de l'union de quartier Notre Dame, aucun des bars à bière n'a de toilettes en proportion du nombre de clients qu'ils peuvent servir, compte tenu des places supplémentaires allouées en terrasses. Malheureusement, l'odeur qui imprègne souvent certaines rues le confirme. Nous souhaitons que des contrôles d'hygiène soient effectués et que leurs conclusions soient fermement appliquées. Nous vous prions de rapidement le demander. Cela vous est-il possible ?

Un habitant a signalé que sa rue est tapissée de mégots chaque matin. Les bars n'ont-ils pas obligation de ramasser les déchets produits par l'exploitation commerciale de leur terrasse ? Si ce n'est pas le cas, allez-vous instaurer cette règle ?

[Dix-sept bars ont littéralement défié la tranquillité publique](#), avec le succès qu'on sait au vu des effarantes (mais pas inhabituelles !) nuisances produites durant les deux nuits du « Barathon », les 19 et 20 octobre. Avec quelles autorisations ? Avez-vous prévu de demander à ces établissements de rendre des comptes ?

Parmi ces 17 bars, le Phenomen de la rue Vauban dispose toujours d'une terrasse sur places de stationnement. Comment est-ce possible alors que c'est un établissement de nuit et que les « terrasses Covid » sont illégales depuis le 1^{er} janvier de cette année ? Comment se fait-il que dans notre centre-ville on puisse s'alcooliser avec [les « shots » les moins chers de Grenoble](#) dans l'espace public et sous les fenêtres des habitants ?

Toujours parmi les 17 co-organisateurs du « Barathon », dans la même rue, [le Wallstreet vend de l'alcool comme au cours de la bourse](#). Un système qui pousse à la consommation, conçu pour cela, ce que confirme le gérant. Comment ce business peut-il disposer d'une terrasse ? Pourquoi l'avis de la DDSP38, qui avait déconseillé l'installation, n'est-il pas suivi ? Cette terrasse sur stationnement sera-t-elle maintenue ? Si c'est le cas, comment ne pas conclure que, de fait, la lutte contre l'alcoolisation dans l'espace public est bien moins importante pour la ville de Grenoble que celle contre la voiture ?

En l'attente des réponses à ces multiples questions et en vous remerciant d'avance pour vos futures actions, veuillez agréer, madame et messieurs, nos salutations distinguées.

Le 20 novembre 2022,
Le Conseil d'Administration de l'UHCV